



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 28 mars 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 28 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			<b>X</b>	<b>Sandy CHAUVEAU</b>
<b>Membres élus</b>				
2. Sandy CHAUVEAU - Vice-Présidente	<b>X</b>			
3. Valérie VOGIN		<b>X</b>		
4. Esther SCHREIBER	<b>X</b>			
5. Karine BERRUEL		<b>X</b>		
6. Marie-Noëlle LAVIE	<b>X</b>			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		<b>X</b>		
<b>Membres nommés</b>				
8. Monique VILLA - UDAF			<b>X</b>	<b>Maryse ZELI</b>
9. Maryse ZELI - APF	<b>X</b>			
10. Josiane GABARROS - APEI	<b>X</b>			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN	<b>X</b>			
12. Béatrice RATOUIN - PFP	<b>X</b>			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	<b>X</b>			
SOUS-TOTAL	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	
<b>Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :</b>				<b>10</b>

### Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne  
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

### **2024-04-06 CCAS : Affectation du résultat 2023**

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

#### Budget principal CCAS

<b>I- Rappel des résultats 2023</b>	
<b>Résultat section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice - excédent	153 275.31 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	255 348.10 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>408 623.41 €</b>

**Besoin réel de financement – section investissement**

Résultat section investissement	22 840.71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	33 643.21 €
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>56 483.92 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 821.77 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 821.77 €
excédent (+) réel de financement	<b>53 662.15 €</b>

**II- Affectation des résultats**

**Affectation du résultat de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
<b>Total 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)</b>	<b>408 623.41 €</b>
<b>Report R 001 :</b>	<b>56 483.92 €</b>

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	<b>408 623.41 €</b>	/	/	<b>56 483.92 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente  
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président  
Par délégation  
Sandy CHAUVEAU  
Vice-Présidente du CCAS

